



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX Saison 2022/2023

REUNION TELEPHONIQUE RESTREINTE DU 30 JANVIER 2023

Présents : MM Bernard COLMANT – Dominique HARY – Daniel SION

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fr

CHAMPIONNAT

Rencontre R1 futsal LILLE METROPOLE FUTSAL 2 – LA BASSEE FUTSAL du 14/01/2023

Rencontre non jouée

La Commission,

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler compte tenu d'un problème technique empêchant la remontée du panneau de basket, ce dernier ne permettant pas de réunir les conditions nécessaires au bon déroulement de la rencontre,

Considérant que le club de LILLE METROPOLE FUTSAL 2 n'a été informé de cette situation par la municipalité que le jour de la rencontre et qu'en conséquence il n'était pas en mesure de proposer une solution de repli pour accueillir cette rencontre dans une salle au niveau de classement demandé,

Considérant que la Directrice des Sports de la municipalité de LILLE a confirmé dans un courrier que le problème survenu relevait de la responsabilité de la ville et non du club de LILLE METROPOLE FUTSAL, Par ces motifs,

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président
Bernard COLMANT